

DELIBERATION N° 2010/03-23 - NOUVELLE DENOMINATION DU MAGAZINE MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUDRES

Rapporteur : Monsieur LOMBARD

Le titre du bulletin d'informations générales de la ville de Ludres est actuellement « Ludres Expansion ». En effet, cette dénomination a été choisie en 1972 afin de répondre à l'image et aux valeurs de la ville.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal précise les modalités d'utilisation de ce bulletin notamment dans son article 29, alinéa 2.

Cependant, la ville a choisi en 2009 une nouvelle charte graphique dont la signature « Ludres, dynamique et responsable » reflète son image et ses valeurs actuelles.

Le bulletin précité doit ainsi être en accord avec celle-ci.

Il est donc possible de proposer aujourd'hui une nouvelle dénomination au bulletin d'informations générales de la ville afin de tenir compte de son évolution et de ses valeurs actuelles.

Ce nouveau nom n'entraînera aucune modification en ce qui concerne la maquette, le nombre de pages ou la fréquence de publication.

La commission communication a donné son avis les 24 février et 5 mai 2009 sur ce point.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 22 voix pour et 5 voix contre (groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- de dénommer le bulletin officiel de la ville de Ludres « Ludres, dynamique et responsable » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette nouvelle dénomination ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2010.